

■ PORNIC

PLAN LOCAL D'URBANISME. Littoral : une association tire la sonnette d'alarme

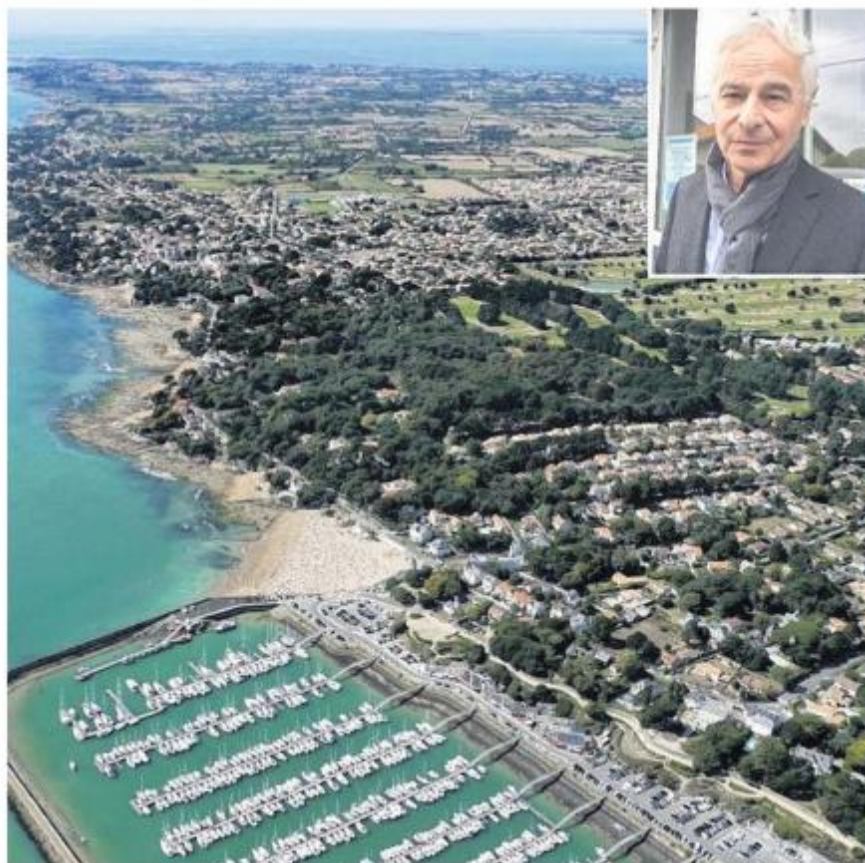
« Avec de grands regrets, l'Association de défense de la Ria et du littoral de Pornic (ADRP) a décidé de ne pas faire appel concernant le recours judiciaire contre le projet immobilier des Cèdres bleus de la société de promotion Icade », ont annoncé les membres, mercredi 27 novembre.

Pour rappel, l'ADRP était montée au créneau, en août 2019, contre un projet immobilier de 50 logements, en lieu et place de la maison d'enfants, situé boulevard de l'Océan à Sainte-Marie. Elle avait demandé au tribunal administratif de Nantes d'annuler le permis de construire. Mais fin septembre, la transformation du site boisé et du bâtiment avait été validée et l'association avait été déboutée de sa requête.

Trop près du bourg et pas classé

Aujourd'hui, si elle déposait un recours, l'association est sûre de n'avoir pratiquement aucune chance de le gagner. « Quand l'extension est située très près du centre d'un bourg, celui de Sainte-Marie en l'occurrence, les concepts de base de la loi littoral d'extension d'urbanisation ne sont plus retenus par la jurisprudence pour refuser la constructibilité ». Selon l'ADRP, la commune n'avait pas classé, lors du Plan local d'urbanisme (PLU) voté en 2011, les 4 500 m² de l'espace boisé, « donc plus rien ne s'opposait au projet que le tribunal qualifiait comme une simple construction, et non comme une extension d'urbanisation, sur un simple espace boisé non classé ».

Pour l'ADRP, le nouveau PLU, en révision actuellement, « aura des conséquences, pour toutes les décennies à venir, sur le cadre de vie des



L'ADRP est une ALU reconnue d'intérêt général en matière d'urbanisme pour la ville de Pornic par la préfecture de Nantes. En médaillon : Michel Vandier, le président de l'ADRP.

habitants, avec l'impossibilité de reconstruire ou de réparer ce qui aura été détruit et abîmé. » L'Association s'en était déjà émue dans nos colonnes le 24 mai 2019. Elle avait d'ailleurs présenté son livre blanc de plus de 150 pages, dans lequel elle proposait « un nouveau PLU réellement protecteur ».

Quid du cinéma Saint-Joseph ?

L'ADRP dénonce un PLU « très permissif, qui donne toute latitude pour accélérer le processus de densification urbaine sur tout le littoral de Pornic ». Il ne permet pas au

final « de remettre en cause ces projets immobiliers ».

L'ADRP tire donc la sonnette d'alarme « en demandant aux Pornicais de prendre conscience des enjeux » du prochain PLU « qui décidera pour dix ans (2021-2031) du cadre de construction à Pornic ». Selon l'association, « tout s'oriente pour qu'une partie significative de la zone verte de Sainte-Marie disparaisse.

Car après les Cèdres Bleus, il existe de fortes probabilités pour que le cinéma et l'école Saint-Joseph soient remplacés par des ensembles immobiliers. Rien ne sera fait pour

contenir les constructions. Plusieurs dents creuses significatives vont disparaître comme les 2 500 m² non lotis, au haut de la rue Guynemer, près du tumulus des Mousseaux qui complétera les regrettables lotissements de l'autre côté de la rue. »

L'ADRP prédit : « Petit à petit, l'ouest de Pornic va devenir soit comme l'Est, soit comme Gourmalon où il ne reste pratiquement plus aucun terrain non construit. »

■ Son site est : adrp.fr ;
mail : adrpornic@orange.fr ;
tél. 06 76 28 44 05.